

<p align="center">DEPARTEMENT DU JURA Arrondissement de Lons le Saunier Canton de Moirans en Montagne Mairie d'Onoz</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</p> <p align="center">Séance du 16 janvier 2019</p>
<p>Nombre de conseillers en exercice : 6 Nombre de conseillers présents : 4 Nombre de conseillers votants : 4 Absent(s) : 2 Excusé (s) :</p> <p>Date de convocation : 10/01/2019 Date d'affichage : 05/02/2019</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf le seize janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. RASSAU Jean-Noël, Maire en exercice.</p> <p><u>Présents</u> : Mesdames BESSONNAT et LANAUD. Messieurs RASSAU et TONNAIRE.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Messieurs BLAZSCZYNSKI et LIECHTI</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Madame BESSONNAT Marie-Noëlle</p>

01-2019 Objet : Travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable, demande de subventions DETR, DST et 11^e programme de l'Agence de l'Eau

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'amélioration sur le réseau d'adduction d'eau potable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ADOPTE l'opération d'amélioration du réseau d'adduction d'eau potable et arrête les modalités de financement.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE Mr le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Objet : Attribution d'un logement communal

Suite aux départs des locataires du logement communal type F3 situé 17 rue du Château, et à la mise en location de celui-ci, Monsieur le Maire a reçu une demande de Mr Thomas PELERIN qui a débuté un travail sur le secteur d'Orgelet depuis le début de l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer ce logement communal à Mr PELERIN pour un loyer mensuel de 366.82 € à compter du 07/01/2019.

Pour extrait et certification conforme
Le Maire
Jean-Noël RASSAU